

CAPN C d'accueils en détachements : la direction générale persiste et signe en ne respectant pas les règles !

La CAP Nationale C d'accueil en détachement était convoquée le vendredi 12 juillet 2013 et reconvoquée le mercredi 17 juillet 2013. Les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques ont boycotté les deux séances. Pourquoi ?

Lors de la consultation des documents préparatoires à la CAP, nous avons découvert que cette commission concernait l'accueil en détachement de 21 agents issus des chambres régionales des comptes dont les postes avaient été supprimés par leur administration d'origine.

En effet, suite à des mesures de « simplifications » décidées par la cour des comptes, le nombre de chambres régionales des comptes est passé de 27 à 20 et des implantations géographiques ont été purement et simplement fermées.

Un protocole signé le 06 juillet 2012 entre la DGFIP et la Cour des Comptes prévoyait l'accueil en détachement à la DGFIP d'agents ne désirant pas suivre leur mission, « préférant » pour des raisons personnelles ne pas envisager une mobilité géographique.

La fiche technique fournie par l'administration lors de la consultation, précisait que ce dispositif avait fait l'objet d'une présentation générale lors du CTR du 12 juin 2012 présidé par le Directeur Général Adjoint de l'époque.

Cette présentation n'était pas inscrite à l'ordre du jour de ce CTR, mais faisait suite aux interrogations d'une organisation syndicale.

Des engagements avaient été pris par l'Administration pour se revoir et discuter du protocole... cette réunion n'a jamais été programmée par la direction générale.

La convention signée entre les deux administration prévoyait les modalités d'accueil des agents de la cour des comptes au sein de la DGFIP.

L'article 4 prévoyait des possibilités d'accueil par corps, et par département, sur des emplois demeurés vacants et non sollicités par les agents de la DGFIP dans le cadre des mouvements de mutation 2012.

Montreuil, le 17 Juillet 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Aujourd'hui, ces modalités n'ont pas été respectées.

Le projet présenté aux représentants des personnels de la CAP Nationale prévoit l'accueil en détachement de :

2 agents à la résidence de Caen/DRFIP de Basse Normandie (1 sur la Filière Fiscale et 1 sur la Filière Gestion Publique) ;

3 agents à la résidence de Besançon/DRFIP de Franche Comté (1 sur la Filière Fiscale et 2 sur la Filière Gestion Publique) ;

2 agents aux résidences de Chalon en Champagne et de Reims/DRFIP de Champagne-Ardenne (2 sur la Filière Gestion Publique) ;

6 agents à la résidence de Clermont Ferrand/DRFIP d'Auvergne (tous sur la Filière Gestion Publique) ;

2 agents à la résidence d'Amiens/DRFIP Picardie (les 2 sur la filière Gestion Publique) ;

1 agent à la résidence de Poitiers/DRFIP Poitou-Charentes (sur la Filière Gestion Publique) ;

5 agents a la résidence de Limoges/DRFIP du Limousin (3 sur la filière Fiscale et 2 sur la Filière Gestion Publique).

La CGT, même si elle n'est pas opposée à l'accueil en détachement de fonctionnaires d'autres administrations, estime que cela doit se faire dans les règles.

Au vu du protocole et des décisions actées lors du groupe de travail « accueil en détachement » du 5 juillet 2013, les accueils doivent être prononcés sur

des postes demeurés vacants après affectation de l'ensemble des titulaires et des stagiaires en attente de mutation.

Le constat est sans appel, sur l'ensemble des postes proposés aux agents des chambres régionales de la cour des comptes des agents de la DGFIP sont en attente d'une mutation et ne l'obtiennent pas ! (voir tableau ci-dessous).

	Nombre d'agents en attente	
	Filière Fiscale à la résidence	Filière Gestion publique au département
14 Caen	25	2
25 Besançon	8	2
51 Châlon-en-Champagne Reims	9 14	0
63 Clermont Ferrand	23	0
80 Amiens	55	5
86 Poitiers	23	2
87 Limoges	27	0

Pour rappel, Dès 2014, nous aurions dû rentrer dans le système de mutation fusionné et permettre aux agents d'obtenir une mutation d'une filière à l'autre, ce qui ne sera pas le cas !



Les élus de la CAP Nationale C constatent une nouvelle fois que l'administration lèse les agents de la DGFIP en signant une convention incluant des engagements qu'elle savait ne pas pouvoir tenir, refusant les résidences/départements aux agents en attente de mutation.

Dans ces conditions, ils estiment que participer à cette CAP relevait de la mascarade et était en totale contradiction avec le mandat que leur avait donné par leur vote les agents.

Les élus de la CAP Nationale C continueront à se battre pour faire respecter les droits et garanties des agents de la DGFIP notamment lors des prochains mouvements demutationsdesagentsdesdeuxfilières.